

## REGLEMENT DES BOSQUETS

Le chalet "Les Bosquets" appartient à la Fédération des Eglises Adventistes de la Suisse Romande et du Tessin. Il est à la disposition (sur réservation) des groupes (63 personnes, mais jusqu'à 77 personnes en ajoutant la partie "Foyer") qui désirent vivre quelques jours de sport ou de détente aux Diablerets. Pour qu'il puisse remplir pleinement son rôle, le règlement suivant est appliqué :

- Extérieur :** Eviter le bruit devant le chalet (voisins). La place de jeux se trouve du côté nord. (Attention: **chaussures à crampons non- autorisées!**)  
Amener les déchets dans les moloks au bord de la route cantonale, direction Aigle. Pas de sacs laissés à l'extérieur la nuit (renards!)  
Respecter la végétation.
- Stationnement véhicules :** 11 places (maximum) sont à disposition devant et à l'ouest du chalet. Les voitures supplémentaires peuvent être stationnées au bord de la route cantonale, vis-à-vis du chalet Mon Abri A.
- Merci de respecter les indications affichées sur la porte d'entrée du vestiaire.
- Cuisine:** Les linges de cuisine, le matériel et les produits pour la vaisselle sont fournis.  
  
Un inventaire du matériel est fait lors de chaque séjour.  
  
La vaisselle cassée est remplacée aux frais du locataire.
- Grande salle (\*),  
salle à manger** Pas de jeux de ballons. Veuillez remettre en place les tables et les chaises selon les indications affichées. Merci d'évacuer les cendres de la cheminée.  
  
A l'occasion de soirée avec musique, veuillez garder les fenêtres fermées après 22h00.  
  
Un beamer+écran et une installation de sonorisation simple, fixes, ainsi qu'une TV+lecteur DVD + 1 piano sont à disposition dans la grande salle.
- Sanitaires :** Les réserves de papier WC sont à apporter par le locataire.

- Chambres :** Les taies d'oreiller sont à disposition à la buanderie (rez).  
Couvertures à disposition dans les armoires des couloirs, à chaque étage.
- Points importants :** - Au moment du départ, un état des lieux sera fait avec le gérant. Toute dégradation matérielle sera facturée au locataire.  
1 aspirateur est à disposition à chaque étage. Les produits et le matériel de nettoyage sont à disposition à la buanderie.  
En cas de nettoyage final insuffisant, il sera facturé 30.- par heure estimée de remise en état.
- (\*) - Le chalet comporte deux structures indépendantes sous le même toit ("Grand Chalet" et "Foyer"). Pour faciliter la cohabitation des différents usagers, il est demandé de veiller à baisser le niveau sonore (particulièrement la musique) dans la grande salle à partir de **23 heures**. Dans la perspective d'une soirée disco qui se prolonge, un arrangement est possible. Veuillez impérativement contacter le gérant avant la signature du formulaire de réservation.  
  
-Les animaux ne sont pas admis.  
  
-Fumer est interdit dans tout le chalet.
- Déchets:** -Veuillez trier les déchets selon les indications affichées dans la cuisine.  
  
**L'utilisation des sacs jaunes officiels est obligatoire.** 1 sac de 110 l est fourni pour chaque période de deux nuits. Sacs supplémentaires facturés selon tarif.
- Défense incendie:** Le chalet est équipé de détecteurs de fumée à piles, d'une alarme évacuation, de portes coupe-feu dans la cage d'escalier.  
  
Ces installations ne sont pas reliées au service du feu!  
  
Deux lances à incendie et des extincteurs complètent l'équipement.  
  
Veuillez prendre connaissance, à votre arrivée, des plans d'évacuation et des différentes consignes incendie affichées dans les chambres et les couloirs.

**Finances**

Pour les tarifs, consultez la page annexe.

**Dès signature du formulaire de réservation, le forfait minimum pour les nuitées est dû.**

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

**Wifi:**

Gratuit. Demandez le code d'accès au gérant.

**Téléphones :**

Cabine chalet: 024 / 492 27 98 (cartes de crédit, taxcards. Pas de monnaie).

Gérant:

tél. : 024 / 492 33 54

mobile: 079/ 225 72 06

fax: 024 / 492 34 89

Les Diablerets, septembre 2012